## REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE



Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Pontivy



## ARRÊTÉ N° 2021.07.05 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

## Le Maire de Pluméliau-Bieuzy,

Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route, notamment l'article R.411-8,

**Vu** le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

**Vu** la demande formulée le 08 juillet 2021 par l'entreprise KALON TP, en vue de procéder au raccordement en eau et télécom du bâtiment situé au 9 rue de la République à Pluméliau-Bieuzy,

**Considérant** que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement pendant la durée d'intervention,

## **ARRÊTE**

<u>Article 1</u> - Le vendredi 09 juillet 2021, les 3 places de stationnements, à partir du porche vers la route de Bieuzy, au 9 rue de la République à Pluméliau-Bieuzy, seront interdites.

<u>Article 2</u> - Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation par les services techniques de la commune de Pluméliau-Bieuzy.

<u>Article 3</u> - Monsieur le Maire de Pluméliau-Bieuzy et le Commandant de la brigade territoriale de la Gendarmerie de Baud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pluméliau-Bieuzy, le 08 juillet 2021

Pour le Maire, Benoit QUERO
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas LEFEBVRE.

Siège Administratif : Mairie de PLUMELIAU-BIEUZY – 4 Place du Général de Gaulle – 56930 PLUMELIAU-BIEUZY SIRET : 200 085 041 00016 – Tél : 02.97.51.80.28

Site internet : www.plumeliau-bieuzy.bzh – E-mail : accueil@plumeliau-bieuzy.bzh